

À l'ouverture de la séance du 24 novembre 2022, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 8 procurations).

## **1. Prospective et moyens**

### **1.1 Adhésion aux Presses Universitaires de Rennes - vote**

L'adhésion pour l'année 2022, d'un montant de 28 000 € pour 8 ouvrages, est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **1.2 Achat de chèques alimentaire et hygiène cellule d'aide sociale - vote**

L'achat de chèques de services affectés à des produits d'alimentation et d'hygiène pour l'année 2023 d'un montant de 15 000 euros maximum, sous réserve de l'adoption du budget 2023, est approuvé. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## **2. Ressources humaines**

### **2.1 Primes BIATSS 2023 - vote**

Les Primes BIATSS pour l'année 2023 sont approuvées. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **2.2 Motion relative à la revalorisation des Enseignants du Second degré Affectés au Supérieur (ESAS) – vote**

La motion relative à la revalorisation des ESAS est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## **3. Affaires générales et statutaires**

### **3.1.1 Désignation des membres du collège des « représentants de l'établissement » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président**

La proposition suivante du Président concernant la désignation du collège des représentants de l'établissement au sein du conseil de gestion de la fondation de l'Université d'Angers :

- M. Christian ROBLEDO ;
- M. Pascal RICHOMME ;
- Mme Sabine DESVAUX ;
- M. Le vice-président étudiant ;
- Mme Christelle BOULICAUT ;
- Mme Dominique PEYRAT ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

### **3.1.2 Désignation des membres du collège des « fondateurs » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président**

La proposition suivante du président concernant la désignation du collège des fondateurs au sein du conseil de gestion de la fondation de l'Université d'Angers :

- Mme Gersande NOYER (Crédit Mutuel Anjou) ;
- M. David RENO (Cabinet Sorex) ;
- Mme Karine DESGAGES (Scania) ;
- Mme Marie-Christine MOLL (La prévention médicale) ;
- Un-e représentant-e d'ALM ;
- Un-e représentant-e du CD 49 ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

### **3.1.3 Désignation des membres du collège des « personnalités qualifiées » de la fondation de l'Université d'Angers sur proposition du Président**

La proposition suivante du président concernant la désignation du collège des personnalités qualifiées au sein du conseil de gestion de la fondation de l'Université d'Angers :

- Laurence GUILLAUMET (Cheffe d'entreprise – Revist) ;
- Cyrille LAHEURTE (CCI) ;
- Pascale LUCIANI-BOYER (experte en numérique territorial) ;
- Fabrice GUÉRIN (Wise) ;
- Un-e représentant du Mans Université ;

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention.

## **4. Vie de l'Etablissement**

### **4.1 Schéma directeur d'accessibilité numérique (SPAN) : Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2023-2025 – vote**

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité du schéma directeur d'accessibilité numérique pour 2023-2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **4.2 Schéma directeur d'accessibilité numérique (SPAN) : Plan annuel d'action 2023 - vote**

Le plan des actions du schéma directeur d'accessibilité numérique pour l'année 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## **5. Enseignements et conventions**

### **5.1 Création de l'attestation universitaire « toxicologie niveau 1 » - Faculté de santé – vote**

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **5.2 Création de l'attestation universitaire « toxicologie niveau 2 » - Faculté de santé – vote**

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **5.3 Création de l'attestation universitaire « patient simulé et standardisé » - Faculté de santé - vote**

La création de l'attestation universitaire est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Didier BOUQUET**

**Signé le 28/11/2022**